

Quelle est la position de l'Islam sur les droits des parents et des proches ?

{Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. (23) Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit. »} [246] Sourate al-Isrā' : 23-24.

{Et Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché ; et sa gestation et sevrage durent trente mois ; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit: « Ô Seigneur ! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agréas. Et fais que ma postérité soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des Soumis. »} [247] Sourate al-Ahqāf : 15.

{« Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment,} [248] Sourate al-Isrā' : 26.

سؤال وجواب حول الإسلام

Source: <https://nwahy.com/free/qa/fr/show/94/>

Arabic Source: <https://nwahy.com/free/qa/ar/show/94/>

Sunday 8th of March 2026 01:17:28 AM